

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° II-398

présenté par
M. Pupponi
-----**ARTICLE 73****Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Supprimer les alinéas 14 et 15.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à maintenir les mécanismes de plafonnement actuels et maintient la réfaction de 25 % en 2014 prévue par la loi de finances pour 2012.